



Compte rendu de la réunion du 20 juin 2014

Présents : Mmes BOUDOT-DROUIN, BROCCQ, DUSSAUSSOIS, HOCHARD, LAMARQUE, LEUTHREAU, SEGUIN ; MM. BRIQUET, JACQUINET, SARRAZIN, SECLIER, THEVENIN.

Absents excusés : MM BLICK, BODSON (pouvoir à M. THEVENIN), COLOMBIER (pouvoir à M. SECLIER).

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 20 juin 2014 : **155 992,90 €**

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Nathalie SEGUIN est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 mai 2014 : Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 27 mai 2014. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

Décision du Maire prise sur délégation du conseil municipal :

- Au titre de l'exercice du droit de préemption : Il n'a pas été fait usage du droit de préemption dont la commune est titulaire pour la vente de la propriété sise 16 bis La Belle-Epine.

Elections sénatoriales : désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants :

- Ont été désignés délégués Madame Christelle BROCCQ et Messieurs Patrick BRIQUET et Olivier JACQUINET à l'unanimité (14 voix)
- Ont été désignés délégués suppléants Mesdames DUSSAUSSOIS Delphine et Nathalie SEGUIN et Monsieur SECLIER Jean-Luc à l'unanimité (14 voix)

Aménagement de la réserve foncière communale :

- **Présentation du projet** : L'ensemble des conseillers municipaux prennent connaissance du plan d'aménagement qui comprend une partie destinée à être acquise par Aube Immobilier et une autre partie constituée de 10 lots à vendre à des particuliers, le tout situé à l'entrée du village sur la route de Bouranton. Le permis d'aménager est d'ores et déjà signé et affiché sur le lieu concerné.
- **Choix du maître d'œuvre** : Le conseil municipal décide de retenir le cabinet FP Géomètre expert pour un forfait provisoire de rémunération de 14 000 € HT et autorise la SIABA, mandataire, à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

- **Création d'un budget annexe** : Le conseil municipal décide la création d'un budget annexe dénommé « lotissement Derrière le Clos », de soumettre ce budget à la TVA, de faire une déclaration d'assujettissement à la TVA trimestrielle au service des impôts et de donner pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Déplacement d'un poteau électrique Grande Rue : Suite à la demande d'un particulier pour qu'il soit procédé au déplacement d'un poteau électrique en vue de la construction d'une maison entre le 83 et le 85 Grande Rue, et après avoir étudié deux devis : l'un pour le déplacement d'un poteau (5 888 €), l'autre pour l'enfouissement des réseaux existants, le conseil municipal décide de procéder à l'enfouissement

des réseaux existants et du renforcement de l'installation communale d'éclairage public du carrefour entre la RD 8 et la RD 86 vers le haut du village pour la somme globale de 24 400 € HT.

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Opérations modificatives comptables : Pour faire suite à la création du budget annexe « lotissement Derrière le Clos », il est nécessaire de sortir la réserve foncière communale de l'inventaire communal (n° inventaire TERRAIN002 pour une valeur de 20 016.38 €) et afin d'inscrire au budget les crédits relatifs à l'enfouissement des réseaux et au renforcement des installations de l'éclairage public en haut du village, le conseil municipal décide de procéder aux opérations modificatives comptables suivantes :

Chapitre 024	+ 20 017 €
Chapitre 204 – article 2041582 (Bâtiments et installations)	+ 22 750 €
Chapitre 21 – article 2111 (Terrains nus)	- 4 383 €
Chapitre 21 – article 21538 (Autres réseaux)	+ 1 650 €

14 voix pour

Adopté à l'unanimité

Organisation des festivités du 13 juillet : Suite à la réunion de la commission des fêtes à laquelle étaient conviées les associations maillotines, et vu que le 13 juillet est un dimanche, il est décidé que l'ensemble des festivités aura lieu cette année le 13 juillet. Après le barbecue du soir et le feu d'artifice, un bal populaire clôturera la fin des festivités. Le conseil municipal décide également de retransmettre le match de la finale de la coupe du monde.

Congrès des Parc 2014 : Dans le cadre de l'opération « Accueil et parrainage d'un parc », le conseil municipal propose d'accompagner l'un des trois parcs naturels régionaux suivants :

- Livradois Forez (choix n°1)
- Marais du Cotentin et du Bessin
- Lubéron

Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux, des commissions communales et de la Communauté de Communes : Chacun des conseillers municipaux concernés ayant assisté aux réunions font un résumé de la commission des fêtes (organisation du 14 juillet), la commission patrimoine (présentation du projet d'aménagement de la réserve foncière, travaux intérieurs et extérieurs de la salle des fêtes, logement communal et église), le comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires (promotion et changement de grade, déplacement du car scolaire devant le local de pompes), la commission communication de la communauté de communes (préparation du prochain magazine d'un territoire), la communauté de communes (projets en cours, la réforme des rythmes scolaires, la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat), le syndicat de la forêt de la Vaivre (élection de M. Patrick BRIQUET comme président du syndicat, informations sur les activités des communes forestières) et l'assemblée générale de la fédération départementale de l'ADMR (bons résultats financiers et d'activités).

Questions et communications diverses : Compte tenu de l'arrêt maladie de M. Mangin, employé communal, un calendrier est mis en place avec le concours de tous les conseillers municipaux pour assurer la bonne continuité de l'arrosage des fleurs de la commune.

La séance est levée à 22 heures.

Prochaine séance le 16 juillet à 20 heures.